



www.concours-talents.com

communiqué presse

Paris, le 9 janvier 2012

>> **Concours Talents de la création d'entreprise : inscrivez-vous jusqu'au 30 avril !**

La 14^e édition du concours Talents de la création d'entreprise est officiellement lancée par BGE. Chaque année, le concours Talents récompense une centaine de créateurs d'entreprise.

Inscriptions jusqu'au 30 avril sur www.concours-talents.com

BGE affiche un taux de pérennité des entreprises accompagnées de 71 % à 3 ans, contre 66 % au niveau national.

Source : INSEE

Réseau associatif d'appui à la création d'entreprise, BGE a créé le concours Talents en 1997 pour valoriser des projets qu'il a accompagnés, vus naître et se développer. Avoir été accompagné par BGE ou par un organisme d'aide à la création d'entreprise, est LA condition pour pouvoir participer, car c'est l'assurance pérennité de l'entreprise. Le second critère est d'avoir créé son activité entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2012.

Les candidats concourent dans 8 catégories financées par les partenaires publics et privés du concours. En région, les lauréats reçoivent un prix de 1 000 à 3 000 euros, et les prix nationaux sont dotés de 4 000 à 10 000 euros. Le concours Talents de la création d'entreprise permet à chaque créateur de mesurer son évolution personnelle et professionnelle. Il récompense les TPE dont le parcours est exemplaire.

Le concours Talents est le premier concours régional et national de la création d'entreprise

Le concours Talents attire chaque année un nombre toujours grandissant de créateurs. Le sérieux de son déroulement, la crédibilité qu'il apporte aux lauréats face aux professionnels (banque, institutions, entreprises, etc.), ses dotations, sa couverture nationale et sa notoriété sont autant d'éléments qui motivent les candidats.

Plus de 1600 candidatures au départ, 100 projets récompensés en région, pour 10 lauréats au national... la forte sélectivité des projets est un gage de qualité.

Plus de 300 000 euros de dotations chaque année.

En 2011, les lauréats Talents ont créé en moyenne 5 emplois.

A propos de BGE

Créé il y a 30 ans, BGE – association loi 1901 – est le premier réseau indépendant d'aide à la création-reprise d'entreprise. Présent sur tout le territoire, le réseau compte 430 structures d'accueil, 950 conseillers-salariés et 750 administrateurs bénévoles. Il couvre l'ensemble des métiers de l'accompagnement à la création d'entreprise, depuis l'émergence d'idées en passant par la mobilisation de financements jusqu'à la phase de développement des jeunes entreprises. BGE accompagne chaque année près de 18 000 créations d'entreprise.

> Organismes et Partenaires :

Le concours Talents est organisé par BGE avec ses partenaires : Macif, Orange, Crédit Agricole, Médicis, Crédit Mutuel, Agefiph, Crédit Coopératif, Oséo, DIESE, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Contact presse :

Ancian Communication Paris
Tél : 01 53 20 96 24

Sylvie Ancian : 06 86 43 68 04 - Gabriel Viry : 06 24 34 05 41

